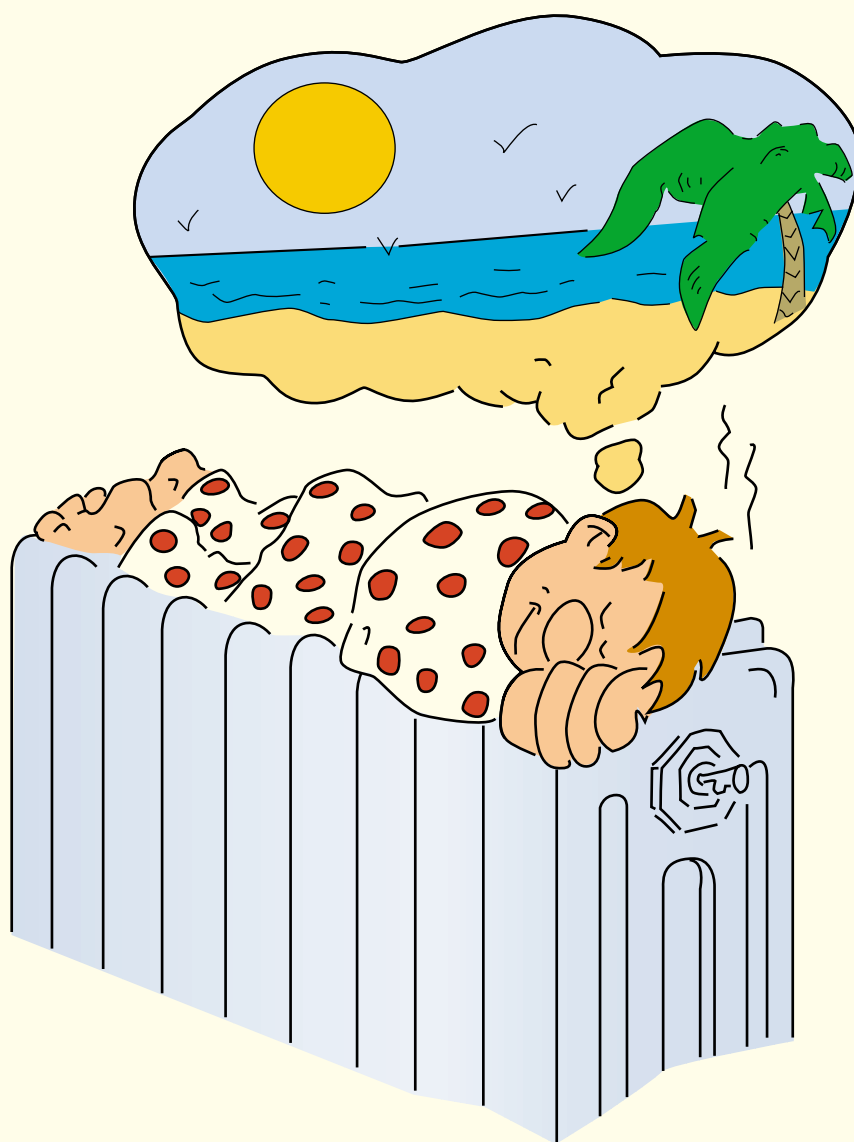


POURQUOI PAS

DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ?

CHAUFFAGE

choisissez intelligemment
votre confort



Avec le soutien de la
Région de Bruxelles-Capitale



ABEA

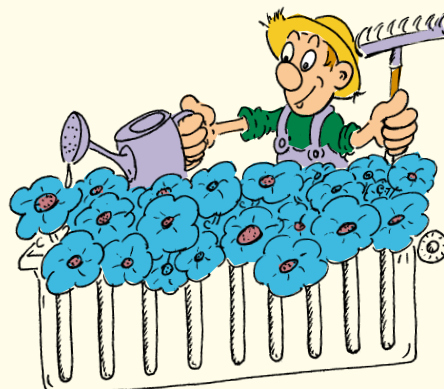
AGENCE BRUXELLOISE DE L'ÉNERGIE



Le Centre Urbain asbl

Chauffage : choisissez intelligemment votre confort

Environ la moitié de nos dépenses énergétiques à la maison est absorbée par le chauffage. Dans de nombreux cas, vous pouvez réaliser des économies substantielles et souvent, sans investissement important. En outre, vous pouvez contribuer à un meilleur environnement, car vous consommez moins d'énergie pour un confort équivalent.



Électricité, gaz ou mazout ?

Les systèmes de chauffage proposés sur le marché sont relativement nombreux.

Un bon choix doit entre autres tenir compte de l'investissement initial, du rendement et du coût de l'utilisation de l'installation. Le vecteur énergétique joue un rôle prépondérant dans votre décision.

VECTEUR ÉNERGÉTIQUE	RENDEMENT INDICATIF ¹	PRIX PAR kWh UTILE ²
mazout	70 %	1,14 BEF ³
gaz naturel	70 %	1,53 BEF ⁴
électricité/jour	95 %	6,36 BEF ⁵
électricité/ bihoraire nuit	90 %	3,11 BEF ⁵
électricité/ exclusif nuit	90 %	2,46 BEF ⁵

¹ Rendement saisonnier global (à titre indicatif) d'une installation en tenant compte des différentes pertes (combustion, régulation, distribution et émission).

² C'est le prix de revient au kWh utile en tenant compte du rendement saisonnier global de l'installation.

³ Au prix indicatif de 8 BEF / litre.

⁴ Prix pour le tarif B (chauffage domestique) au 01/01/99 (redevance non comprise).

⁵ Prix au 01/01/99 (redevance non comprise).

L'ÉLECTRICITÉ, plus chère à l'utilisation, n'est intéressante que pour les habitations dont la consommation annuelle en énergie est peu élevée. Cela correspond aux résidences secondaires peu fréquentées, aux locaux sporadiquement occupés, etc. Le coût de l'investissement est de loin le plus faible et procure un grand confort d'utilisation. L'installation demande peu d'entretien. L'emploi de cette énergie, dite « propre », ne produit aucune pollution en ville, mais engendre cependant une pollution délocalisée.

LE MAZOUT présente le coût le plus bas à l'utilisation, mais demande un investissement plus important (cuve à mazout, ...). Du point de vue du coût, il est indiqué pour les habitations consommant annuellement environ 3000 litres ou plus, soit par leur grande taille soit par une isolation insuffisante. Cependant, sa teneur en soufre le rend plus polluant que le gaz.



LE GAZ reste l'énergie la plus propre, sa combustion produit principalement du gaz carbonique et de l'eau. Il est l'énergie la plus utilisée en Région bruxelloise, surtout dans les appartements.

Choisir le label de qualité :

Les appareils alimentés au mazout et au gaz naturel font aujourd'hui l'objet de labels. Pour le gaz naturel, il s'agit du label « HR+ ». Il s'applique aux chaudières et convecteurs alimentés au gaz naturel.

Pour le mazout, il s'agit du label « OPTIMAZ » qui s'applique au couple chaudière - brûleur.

Ces labels donnent la garantie à l'utilisateur de disposer d'un appareil qui répond à ses désirs de sécurité, de confort et de haut rendement énergétique.

L'entretien :

L'entretien régulier des appareils de chauffage garantit leur bon fonctionnement et optimise leur rendement.

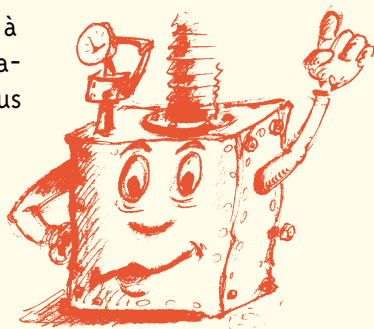
GAZ :

Il n'existe aucune obligation légale d'entretenir les appareils de chauffage au gaz. Nous vous conseillons cependant de les faire vérifier tous les deux à trois ans : contrôle/nettoyage du brûleur (rampe), contrôle de la cheminée et de son tirage, de la pression, etc.

MAZOUT :

Pour les chaudières à mazout, il existe une obligation légale d'entretien tous les ans. Celui-ci consiste en :

- Contrôle et réglage du brûleur
- nettoyage de la chaudière
- ramonage de la cheminée



Chaque millimètre de suie dans votre chaudière au mazout réduit le rendement de 3 %. Les chaudières au gaz ne produisent pas de suie.

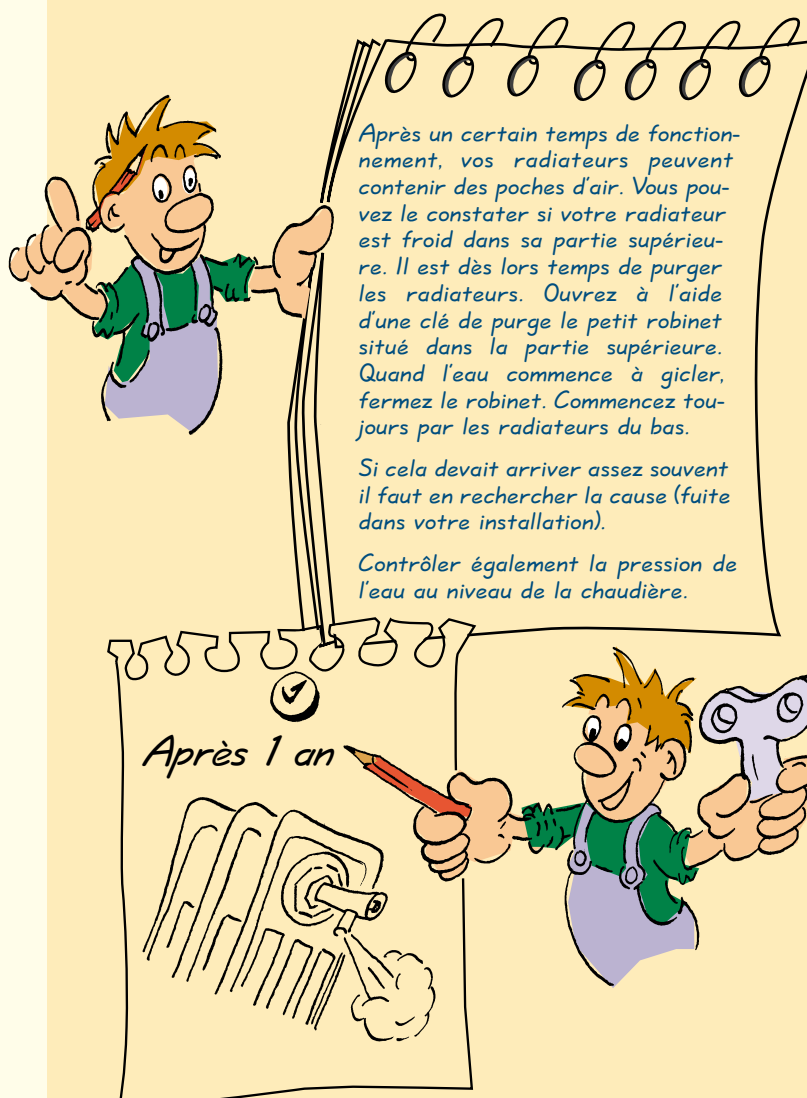
Un bon réglage de votre brûleur au mazout peut vous faire gagner plus de 8 % de rendement.

Chauffage central :

Quelle régulation thermique pour votre chaudière ?

Auparavant, l'arrêt et la mise en marche de la chaudière étaient commandés par un aquastat. Il est intéressant de compléter cette régulation primaire par un thermostat d'ambiance (s'il n'est pas encore présent) et des vannes thermostatiques. Ces éléments sont indispensables dans toute installation économe en énergie.

Dans une installation moderne, le thermostat commande directement le brûleur. L'arrêt de la pompe de circulation est différé afin de valoriser dans les radiateurs la chaleur résiduelle de la chaudière.



L'AQUASTAT ou le thermostat de chaudière permet de régler la température de l'eau de sortie de chaudière. Plus sa température est élevée, plus les déperditions calorifiques augmentent. En adaptant vous-même l'aquastat en fonction des saisons, vous réalisez des économies non négligeables. Mais attention, une réduction trop importante de la température de cette eau peut entraîner des conséquences néfastes pour votre chaudière surtout si elle est ancienne.

L'idéal est de régler l'aquastat de votre chaudière pour augmenter le rendement : sur 80-90°C en décembre, janvier et février ; sur 70°C en novembre et mars et sur 50°C les autres mois de l'année.

LE THERMOSTAT d'ambiance se place dans un local témoin (en général la salle de séjour). Évitez de le mettre dans un endroit exposé à une source de chaleur ou sur un mur extérieur. Le plus économique est qu'il commande directement le brûleur. Cela n'est possible qu'avec des chaudières basse température. En effet, les vieilles chaudières doivent rester à température pour éviter des problèmes de corrosion.

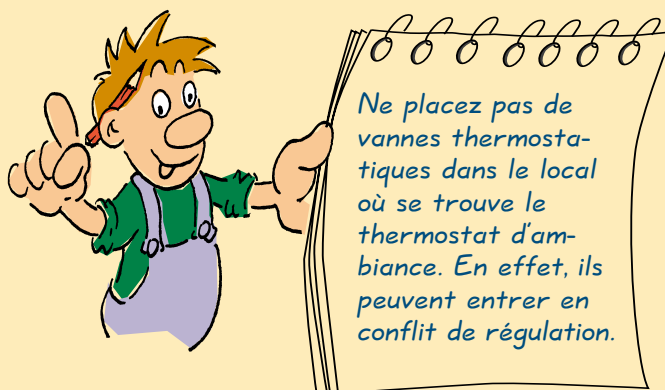
Le coût d'un thermostat d'ambiance varie de 1000 fr à 7000 fr. Préférez un thermostat digital avec (au moins) deux programmes : une consigne de jour et un abaissement de température pour la nuit (15°C). En cas d'absence prolongée, et pour éviter tout risque de gel, maintenez votre thermostat à 5°C minimum.

LA SONDE EXTÉRIEURE est de plus en plus utilisée dans les habitations familiales alors qu'auparavant elle était l'apanage d'installations de grandes puissances. La sonde extérieure règle la température de l'eau de sortie de votre chaudière en fonction de la température extérieure. Ce système implique un surcoût au départ, mais permet de faire des économies à moyen terme.

LES VANNES THERMOSTATIQUES permettent une régulation plus fine et adaptée à chaque local. Elles permettent de tenir compte des apports gratuits tels que le soleil ou une source de chaleur. Elles sont indispensables dans toute installation moderne. Vous rentabilisez leur placement en moins de deux ans.



Diminuer votre thermostat de 1°C n'affecte pratiquement pas votre confort et vous ferez une économie de 6 à 7%.



PRIMES

Dans la Région bruxelloise, Il existe des primes à la rénovation de l'habitat d'application dans le Périmètre de Développement Renforcé du Logement (P.D.R.L). Pour plus de renseignements adressez-vous auprès du Centre Urbain asbl.

Votre distributeur gaz offre également des primes occasionnelles.

Nouvelle chaudière et dimensionnement :

Lors du remplacement de votre ancienne chaudière par une nouvelle, veillez à adapter sa puissance aux besoins thermiques réels. En effet, les anciennes chaudières étaient largement surdimensionnées. Il faudra par ailleurs prendre en compte les mesures d'isolation effectuées. Votre agence de l'énergie peut vous aider à estimer vos besoins en chauffage et calculer la puissance de votre nouvelle chaudière. Après le remplacement de votre vieille chaudière surdimensionnée, votre consommation diminuera d'environ 10 % à 20 %.

Attention !

Lors de la mise en fonction de la nouvelle chaudière, le tirage de la cheminée peut être modifié. En effet, son rendement étant plus élevé, les gaz de combustion ont une température plus basse. Dans certains cas, la cheminée devra être adaptée pour éviter tout risque de voir apparaître des taches d'humidité après un certain temps de fonctionnement. Cela peut se faire en gainant la cheminée.

Température souhaitée dans les locaux à chauffer

Sachez que la température de confort souhaitée dépendra de la pièce à chauffer. Des réductions de température peuvent être prévues. Le tableau ci-après contient un aperçu des températures que l'on peut fixer.

LOCAUX À CHAUFFER	température
Salles de séjour, cuisines, chambres d'études, ...	20°C
Salle de bain et douche	22-24°C
Chambre à coucher	16-18°C
Atelier	16°C
Corridors, cages d'escaliers et WC	16°C
Locaux que l'on veut garder à l'abri du gel, par exemple : le garage.	5°C



Comment bénéficier

du meilleur rapport énergie/prix ?

Les factures de chauffage ? Souvent sources de questions, voire... de sueurs froides. Comment éviter tout gaspillage d'énergie et réduire une facture (toujours trop élevée) en profitant à coup sûr d'un confort optimal ? Quel système de chauffage faut-il privilégier : convecteurs ou chauffage central ? Quelle puissance ma nouvelle chaudière doit-elle avoir et quelle sera l'économie réalisée ? Comment améliorer une installation existante ? De quelles subsides

peut-on bénéficier en Région bruxelloise ? ...

Créée par la Région de Bruxelles-Capitale, l'ABEA (Agence Bruxelloise de l'Énergie) répond gratuitement à toutes les questions que les Bruxellois peuvent se poser afin de diminuer leur consommation de chauffage et d'électricité ; cela bien sûr de façon neutre, sans aucune influence commerciale et sans privilégier telle option au détriment d'une autre.

Comment améliorer votre confort

tout en maîtrisant mieux vos factures d'énergie ?

L'isolation thermique de la toiture doit-elle être confiée à un entrepreneur ? Quel isolant faut-il choisir ? Double vitrage ou survitrage ? Comment limiter les consommations des appareils électro-ménagers et d'éclairage ? ...

Située en plein centre-ville, l'agence est aisément accessible en tram et métro. On vous accueille sur rendez-vous, par téléphone ou lors des heures de permanences

*Place Saint-Géry, 24 - 1000 Bruxelles - Tél. 219.40.60
(Dès avril : Halles Saint-Géry - Place Saint-Géry).*

Une documentation spécialisée est également disponible.

L'ABEA est un service du Centre Urbain asbl.



ABEA
AGENCE BRUXELLOISE DE L'ÉNERGIE



Adresses utiles :

ABEA

Agence Bruxelloise de l'Énergie
24, place St-Géry,
1000 Bruxelles
Tél. : 02/219.40.60

(Dès avril : Halles St-Géry, place St-Géry)

Centre urbain

24, place St-Géry,
1000 Bruxelles
Tél. : 02/512.86.19

(Dès avril : Halles St-Géry, place St-Géry)

ARGB

Association Royale des Gaziers Belges
125 rue de Rhode,
1630 Linkebeek
Tél. : 02/383.02.00

IBGE

Gulledelle, 100
1200 Bruxelles
Tél. : 02/775.75.75
Service info-environnement



INSTITUT BRUXELLOIS
POUR LA GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Informazout

12, rue de la Rosée,
1070 Bruxelles
Tél. : 02/520.45.06

Sibelgaz

16, quai des Usines,
1000 Bruxelles
Tél. : 02/274.37.40

Interelec/Interga

133, chaussée d'Ixelles,
1050 Bruxelles
Tél. : 02/549.44.44